



AELC

Sur les toits pas dans les bois

Dossier de presse

OUI
aux parcs citoyens
Non
au Méga-Parc Photovoltaïque Total de Tour-de-Faure

<https://solairelot.fr>

Nous contacter : aelotcele@gmail.com



www.facebook.com/aeLotCele/



www.instagram.com/aelotcele/

Face à l'un des plus beaux villages de France, **TOTAL** menace le Parc Naturel Régional des Causses du Quercy



le site aujourd'hui ...



Demain ?



Abattre des arbres au prétexte de transition énergétique, il fallait oser. Total n'est pas venu chez nous par hasard.



L'Association Environnementale Lot céle, est créée le 26 Décembre 2022 en réaction au projet de TOTAL d'implanter une centrale photovoltaïque en plein coeur du Parc Naturel des Causses du Quercy sur la commune de Tour de Faure, juste à côté de Saint-Cirq Lapopie, l'un des plus beaux villages de France.

Une association qui se définit pour ...

L'AELC est **pour** la transition énergétique, **pour** le photovoltaïque en toiture ou sur des espaces déjà artificialisés, **pour** des parcs citoyens à dimension humaine.

Pour le vivant, **pour** la biodiversité, **pour** les arbres...

Le projet Total est contre ...

Contre la vie sur le Causse ?

Détruire **11,2 hectares de pelouse sèche** et **8 hectares de forêts**, soit plus de **7000 arbres** abattus, c'est bien détruire la biodiversité !

L'étude d'impact réalisée

« **sous-évalue les enjeux de biodiversité** » d'après l'avis étayé de la MRAe, (Mission régionale d'Autorité environnementale) en date du 11 mai 2021.

Pour les remplacer par un parc gigantesque de **44 300 panneaux photovoltaïques**, soit l'équivalent de 27 terrains de football, séparé en 3 sites sécurisés par 3548 mètres de clôture de 2 mètres de hauteur.



Le projet Total, c'est aussi un raccordement de **20 km** (du site jusqu'à la centrale électrique de Cajarc) sur le Causse qui permettra à moyen terme l'installation d'autres centrales photovoltaïques ; (les propriétaires fonciers reçoivent déjà des propositions divers opérateurs).

Oui, le projet Total est **contre** la vie sur le Causse : l'écosystème du Causse est fragile, lorsque la surface rocheuse du site aura été broyée pour l'installation des panneaux, plus rien n'y repoussera.

Un projet aberrant dans un lieu d'exception

Un lieu d'exception car c'est un Parc Naturel, c'est à dire un territoire reconnu nationalement pour la qualité de son patrimoine paysager (les pelouses sèches sont emblématiques du Parc), son patrimoine bâti, son patrimoine environnemental et culturel.

C'est aussi un Géoparc UNESCO, un label attribué à des territoires présentant un patrimoine géologique remarquable et qui portent un projet de valorisation et de protection de ce patrimoine.

Une biodiversité exceptionnelle y est menacée de disparition :

9 espèces d'orchidées remarquables recensées sur le site,
15 espèces de chauve-souris,
8 espèces de mammifères,
22 espèces d'oiseaux dont 16 protégées,
3 espèces de reptiles toutes protégées
et la liste est encore incomplète...



C'est aussi un lieu chargé d'histoire que le projet Total va profaner :

dans un rayon de moins de 10 km, sur ce Causse existent 12 grottes ornées dont 5 classées monuments historiques, 180 dolmens sur les 700 que compte le Lot, 4 menhirs. Ces grottes, dolmens, menhirs sont des sites culturels et religieux majeurs de l'Humanité.



Un projet aberrant dans un lieu d'exception

Des activités économiques dynamiques et spécifiques

Un écotourisme vert en développement :

Des sites de visites d'exceptions liés aux espaces préservés du Causse (lacs de Saint-namphaise, igues...).

Des activités nature : randonnée, vélo, kayak, spéléologie, escalade, baignade.

Un tourisme culturel à renforcer :

Des villages au charme attractif (dont St Cirq Lapopie, l'un des plus beaux villages de France)

Le château de Cénevières

La grotte de Pech-Merle

60 professionnels bénéficient de la marque **Valeur Parc**.

Lot tourisme soutient l'AELC et a des craintes légitimes pour la future attractivité de la région.

Va-t-on se promener au milieu des parcs photovoltaïques ?

Une agriculture, notamment le pastoralisme,

dont les bénéfices secondaires sont très importants

pour la gestion des espaces et la biodiversité

(entretien du Causse en prévention des feux de forêt).

Activité déjà gangrenée par la spéculation foncière

au grand dam de jeunes agriculteurs

qui peinent à trouver des terres pour s'installer.



Le PNR des Causses du Quercy est un lieu exceptionnel, et aujourd'hui, ses richesses matérielles et immatérielles sont directement menacées par le projet Total

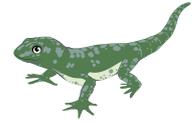
Mais, que vient faire là le projet de parc photovoltaïque de Total ?



Un projet contesté de toutes parts

- **Le PNR** a émis en 2019 un avis défavorable sur ce projet contraire à la Charte du Parc.

Notamment la mesure 1-2-2 « préserver les ensembles de pelouses sèches et les placer au coeur de la trame verte ».
Le projet Total menace 11,2 hectares de pelouses sèches, réservoirs de biodiversité.



- **Le Syndicat Territoire d'Énergie Lot,**

- **le CAUE** (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement du Lot)

- **le Syded, et même la préfecture (!)**

ont adopté à l'unanimité et co-signé le 14 Décembre 2020, une Charte qui préconise de soutenir « **les projets du territoire, par le territoire et pour le territoire** ».

- **L'Architecte des Bâtiments de France** rend un avis défavorable.

- C'est en mai 2021 que le **MRAe** (Mission Régionale d'Autorité environnementale) rend son rapport. Ses réserves sont fortes et étayées « **le choix final d'implantation ne correspond pas à l'échelle du site à la solution de moindre impact environnemental** ».

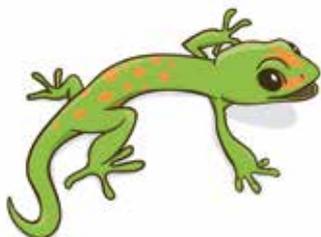
Le rapport dénonce

- les insuffisances et défauts méthodologiques dans l'observation de l'état initial du site, la sous-évaluation des enjeux de biodiversité et d'intégration paysagère
- les documents cartographiques incomplets
- les incidences potentielles du raccordement du projet à la centrale électrique de Cajarc non-évaluées
- des mesures de compensation insatisfaisantes ...

https://www.lot.gouv.fr/contenu/telechargement/12046/98272/file/avis_de_la_mrae_11-05-21.pdf

Pourtant le 17 janvier 2023, Madame la Préfète signe le permis de construire.

- **les conseillers départementaux**, lors de la séance du 6 février 2023, affirment clairement leur opposition au projet de parc photovoltaïque de Tour de Faure. Serge Rigal, à la tête du département, fustige les « **marchands de soleil** ».



C'est donc une décision imposée par l'État, contre la volonté d'un territoire, dans l'intérêt d'une multinationale pétrolière qui s'achète ainsi une nouvelle image.

Total, un fournisseur d'énergie verte ?

Au prix de 7000 arbres

et de 11 hectares de pelouses sèches !!!

Et les citoyens ? Et l'AELC ?

Suite à la discrète enquête d'utilité publique, à l'automne 2022, les médias s'emparent du sujet : un parc photovoltaïque dans un Parc Naturel Régional, classé Géo parc Unesco ! Le Monde , en décembre 2022, mais aussi Le Canard Enchaîné la Dépêche, le Figaro, TF1...



Un tel projet dans un Parc Naturel, c'est tellement impossible que personne n'y croit ! Sur place, pas d'informations précises, pas d'opposition ancrée, une poignée de résistants seulement !

Puis l'électrochoc de la signature du permis de construire le 17 janvier 2023 force l'AELC à s'organiser en urgence,

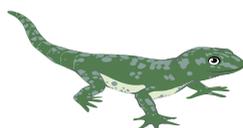
Une réunion publique d'information à l'initiative d l'AELC, se tient le 5 mai 2023, elle réunit 120 personnes. Catherine Marlas, présidente du PNR vient préciser sa position : «des projet du territoire, par le territoire et pour le territoire»
Le public découvre que ce projet en cache d'autres puisque des témoignages, écrits à l'appui, démontrent que d'autres opérateurs démarchent les propriétaires de terrains sur le Causse. Ce n'est plus 20 hectares qui seraient impactés, mais trois fois ou quatre fois voire cinq fois plus !



En bleu : le site du projet TOTAL

En orange : les autres parcs potentiels

Par ailleurs, L'AELC s'emploie à trouver des financements, et lance deux recours juridiques : un **contre le permis de construire** et un autre **contre le permis de défrichement**.



Des procédures juridiques au long cours :

Suite à la signature accéléré du permis de construire par la préfecture du Lot le 17 janvier 2023, l'AELC est forcée à s'organiser en urgence pour trouver des financements et lancer deux recours juridiques :

Deux recours sont déposés le 20 mars 2023 :

- Un recours contre le permis de construire que l'AELC ne peut pas porter elle-même en raison de sa trop jeune existence. C'est l'association Canopée, qui, pour la défense des arbres, porte la procédure en son nom. La justice déclare l'irrecevabilité du recours le 21 avril 2023, prétextant que le champ d'action de l'association Canopée est trop vaste et malgré la qualité juridique de l'argumentaire du dossier ; le recours est rejeté.

En septembre 2023, l'AELC et Canopée font appel de la décision.

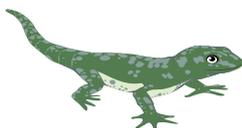
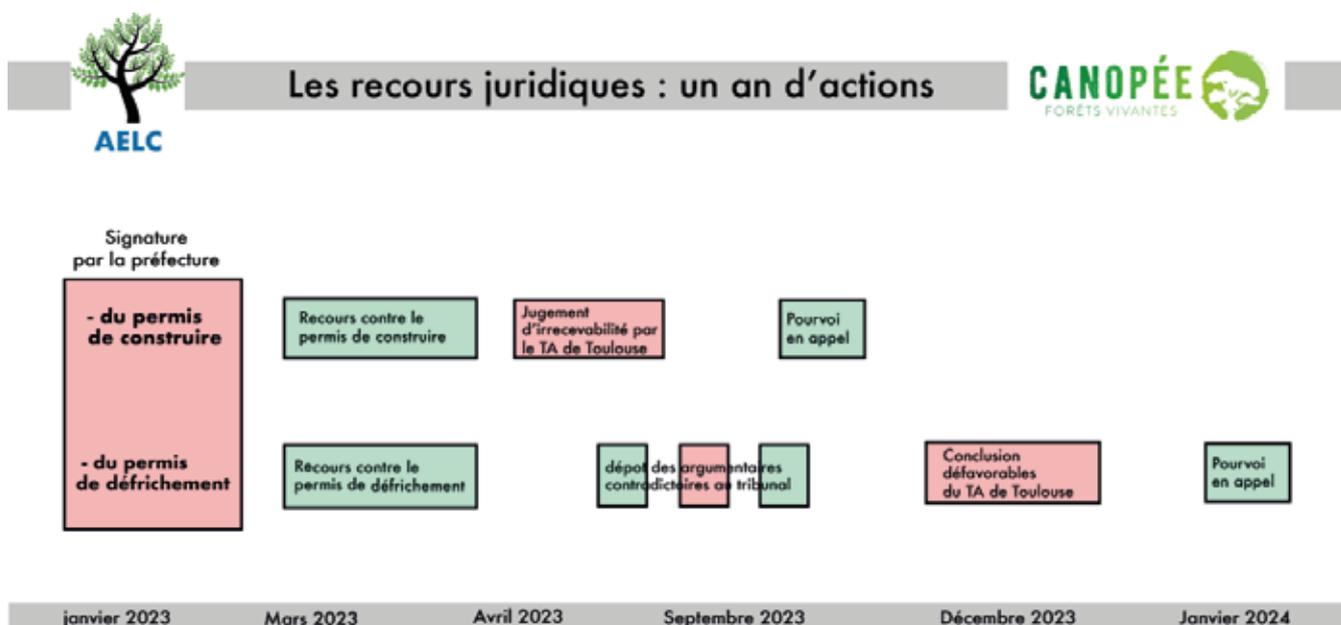
Cette procédure est toujours en cours.

- Un recours contre le permis de défrichement, porté par l'AELC et Canopée, sans qu'aucune ordonnance d'irrecevabilité ne soit prononcée cette fois. La décision est rendue par le Tribunal Administratif le 19 décembre 2023 et cette demande en annulation est également rejetée.

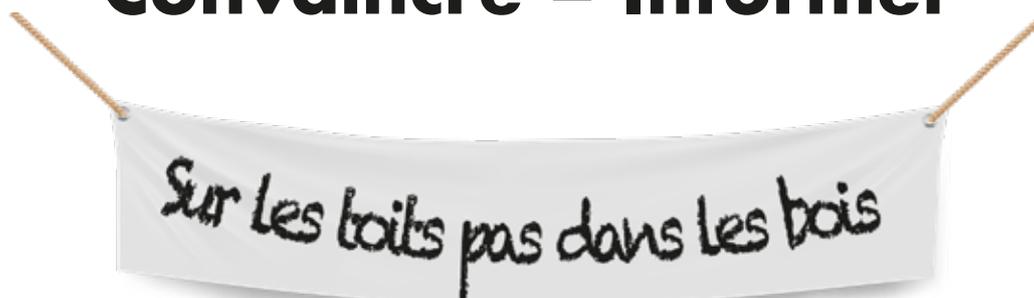
L'avocat en charge du dossier ne cache pas son étonnement face à cette décision :

« ce jugement est entaché d'erreurs d'appréciation manifestes pour partie, voire de déni de droit pour d'autres ».

En conséquence, le CA de l'association a décidé de **poursuivre le combat juridique en faisant également appel de cette décision.**



Informier – Convaincre – Informier Convaincre – Informier



La mobilisation citoyenne prend de l'ampleur

2023

Marche de la nature le 18 mai 2023 à Saint-Cirq Lapopie, 250 personnes défilent.

Distribution régulière de tracts sur les marchés.

Rencontre avec Madame la Préfète le 30 mai 2023.

Travail de fond avec les élus locaux.

Une dizaine de communes avoisinantes adoptent la *motion de l'AELC* (Bregues, Cajarc, Calvignac, Cénevières, Larnagol, Lugagnac, Marcilhac-sur-Célé, Saint-Chels, Sauliac-sur-Célé ...)

Pique-nique festif sur le Causse en Juillet 2023 près du dolmen classé monument historique de Peyre Cottado.

Grande marche de 20 km le long du tracé de raccordement à la centrale électrique de Cajarc pour dénoncer les accapareurs de soleil et **Journée du Vivant le 13 août 2023** Plus de 500 personnes s'y retrouvent.

Les soutiens institutionnels (PNR, Département, Elus) s'y expriment.

Les soutiens associatifs affirment leur engagement aux côtés de l'AELC.

2024

Depuis début 2024, l'AELC a décidé d'être présente sur les marchés (une fois par mois) pour continuer dans sa démarche d'informer et convaincre les habitants du Lot :

à Cajarc fin janvier,

à Figeac le 9 Mars,

à Cahors le 20 Avril,

à Villefranche de Rouergue le 2 Mai.

C'est aussi l'occasion de rencontrer nos adhérents et d'échanger avec eux.





La campagne « **Moi aussi, je protège un arbre** » a débuté en 2024. Nos adhérents 2024 deviennent les parrains des arbres menacés par Total.



Cette adoption symbolique prendra tout son sens lors de la « Fête des Arbres » sur le site menacé le **11 Mai prochain**. Cette journée festive sera l'occasion de faire découvrir, visiter le causse en danger. Des animations nature, des prises de paroles, de la musique et l'inauguration de notre arbre-totem seront au programme.

Février 2024 : La stupeur !!!

Les services de la DDT du lot nous informent qu'une demande de permis de construire pour un deuxième parc jouxtant le premier a été déposée ...

Ce sont désormais **40 ha** de forêts et de pelouses sèches qui sont désormais menacés ...

Cette fois, devant l'indignation des habitants, ce projet suscite dans **l'unanimité**, la réprobation des élus. Le 5 avril 2024, la salle culturelle de Cénevières fait le plein pour organiser la riposte contre les « **marchands de soleil** ».



« Dans le Lot, comme ailleurs...nous voulons préserver le Vivant ! »

Tribune

A l'initiative de l'Association Environnementale Lot/Céle aelc@solairelot.fr

Appel des Personnalités, des Élus et des Associations



« Dans le Lot comme ailleurs ...
... nous voulons préserver le VIVANT ! »

Lutter contre le changement climatique, relever les défis de la transition énergétique, promouvoir de nouveaux modes de production, ne peut se faire au détriment de la biodiversité, des terres cultivées, des espaces naturels. La place ne manque pas sur les toits et les surfaces stériles pour installer des panneaux solaires, les idées ne manquent pas pour créer de petites unités solaires au profit des habitants et des territoires, et s'engager dans des comportements plus sobres, plus vertueux pour l'environnement...

Quand des agriculteurs témoignent qu'ils gagneront mieux leur vie avec des panneaux photovoltaïques qu'avec leurs vaches, quand les projets de centrales photovoltaïques déposés à la Préfecture du Lot sont à 94 % localisés sur des zones agricoles ou naturelles, il est temps de mettre le belà à une dérive qui, au nom de l'écologie, profite surtout « aux marchands de soleil » !

Janvier 2023 la Préfecture du Lot délivre à TotalEnergies un permis de construire sur la commune de Tour de Faure, au cœur du Parc Naturel Régional des Causses du Quercy, pour une centrale photovoltaïque d'une vingtaine d'hectares, projet désapprouvé par le Conseil Départemental, le PNRCQ et bon nombre des communes avoisinantes.

Avec ce projet seraient détruits 11 ha de « pelouses sèches », biotope incomparable créé par des siècles de pastoralisme, conservatoire naturel d'une grande richesse biologique avec de nombreuses espèces rares et protégées : insectes, orchidées, chauves-souris, lézards ocellés... Les 9 hectares restants seraient totalement rasés et plus de 7000 arbres seraient abattus, là même où vient nicher le magnifique Circaète Jean le Blanc. Le tout entouré d'une clôture de deux mètres de hauteur.

Septembre 2023 la société TrinaSolar dépose en Préfecture une demande pour construire une deuxième usine photovoltaïque d'une vingtaine d'ha à proximité immédiate du périmètre dévolu à TotalEnergies. Au total 40 hectares quasiment d'un seul tenant sur les hauteurs de Tour de Faure !

Et demain ? En se greffant sur les différents raccordements à la centrale hydroélectrique de Cajarc il sera tentant et facile de céder aux appétits financiers et de valider beaucoup d'autres projets similaires. Les parcs grillagés et plantés de panneaux vont-ils ainsi se multiplier sur des dizaines d'hectares, avec autant de milliers d'arbres abattus dans un site prétendument « naturel » ? L'autorisation donnée au projet TotalEnergies ouvre la voie à la dénaturation irrémédiable de ce secteur du PNRCQ.

Ce Causse enchâssé entre Lot et Céle, nous voulons qu'il reste vivant ! Qu'il conserve sa vocation au profit des activités rurales (agropastoralisme...) et d'un tourisme responsable (sur les GR et chemins de Pays, à la Grotte de Pech Merle...). Ce que chaque arbre nous apporte, aucun panneau photovoltaïque ne pourra nous l'apporter, et aucune replantation ne pourra compenser sa disparition avant plusieurs dizaines d'années.

Nous appelons les citoyens à adopter symboliquement chacun des 7000 arbres qui risquent d'être abattus dès septembre prochain si les permis de construire et de défricher accordés par la Préfecture du Lot à TotalEnergies ne sont pas annulés !

A toutes et tous nous donnons rendez-vous pour un
Grand Rassemblement
sur les hauteurs de Tour de Faure

le samedi 11 mai 2024

pour une joyeuse Fête du Vivant autour de l'Arbre Totem qui sera solennellement érigé devant les parcelles menacées.

Liste des signataires :

L'AELC a ouvert une Tribune

« Dans le Lot, comme ailleurs...nous voulons préserver le Vivant ! »

Des scientifiques, des associations, des élus nous rejoignent : Francis Hallé est le parrain prestigieux d'un de nos arbres. Philippe Descola, Gilles escarguel, Didier Rigal, Jérôme Maran, Jacques Fretey, Thomas Buzzi, Thierry Pélissié, Laurent Boulet soutiennent notre lutte en tant que scientifiques. Des personnalités issues du monde culturel et artistique comme Etienne Davodeau, Troubs, Baptiste Brelet se joignent aussi à nous.

Thomas Brail, fondateur du GNSA, est à nos côtés et aussi Inès Leraud, journaliste documentariste, connue pour son enquête sur les algues vertes, le roman graphique éponyme qui lui a valu le prix du livre de journalisme en 2020 et le film est sorti en 2023.

D'autres personnalités, les organisations environnementales, les élus du territoire, vont suivre ...



Bien sur, la surveillance du site et des arbres continue.

Mobilisation totale !

Plus d'informations sur <https://solairelot.fr>

Nous contacter : aelotcele@gmail.com



www.facebook.com/aeLotCele/



www.instagram.com/aelotcele/